



Accusé de réception en préfecture
015-200038149-20230413-2023_4-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **13 avril 2023 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	28	Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents à la séance :	18	Nombre de Conseillers représentés :	3
Nombre de Conseillers absents à la séance :	7	Nombre de Conseillers suppléés :	/

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER représenté par Gérard PRADAL, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER représenté par Jean-Louis PRAX, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis PRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédérie GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Michel TEYSSEDOU, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° 2023/4 : COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : A. GIMENEZ

Le Compte de Gestion 2022 du Syndicat Mixte du SCoT établi par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement à l'examen par le Comité Syndical du Compte Administratif.

Ledit Compte de Gestion 2022, qui est à la disposition des membres du Comité, est strictement conforme au Compte Administratif qui est présenté à la suite à la validation du même comité. Monsieur le Président s'est assuré qu'il reprend l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver sans réserve le Compte de Gestion 2022 établi par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable pour le Syndicat Mixte du SCoT.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.